



La chasse aux solvants dans l'industrie

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de l'Aisne et l'Union des Industries Chimiques de Picardie se sont associées depuis 2003 pour mobiliser et soutenir les PME-PMI de la métallurgie et de la chimie à une meilleure prise en compte de l'environnement. A ce titre, Simon NADOT vient de rejoindre la maison des entreprises de l'Aisne en tant que chargé de mission. Il a pour tâche la réalisation de pré-diagnostics "air /

énergie / déchets / management environnemental / sécurité" et la mise en place d'opérations collectives dans les domaines de l'air, de l'eau, de l'énergie et des déchets. Cette mission d'une durée de 3 ans est cofinancée par l'ADEME, le Conseil Régional de Picardie et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. ■

UIMM Aisne, UIC Picardie
Simon NADOT
03 23 05 88 88



Collecte des Produits Phytosanitaires non utilisés

L'agriculture, l'entretien des espaces verts ou des voiries sont autant d'activités qui ont recours à l'utilisation de produits phytosanitaires. Par l'évolution de la réglementation, l'action du temps et l'innovation technologique, les produits phytosanitaires peuvent devenir non utilisables (PPNU). Ils sont alors classés dans la catégorie des déchets industriels spéciaux (DIS).

Estimé aujourd'hui en France à 8000 tonnes, le stock total de ces déchets représente un réel danger pour la santé humaine et l'environnement de par leur toxicité associée le plus souvent à des propriétés dangereuses.

Depuis août 2002, un programme visant à réduire les pollutions engendrées par ces produits, a été lancé par les Ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture.

Ainsi, dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des déchets mise en place par les agriculteurs, les distributeurs et les sociétés phytosanitaires, des collectes gratuites ont été organisées dans les 3 départements picards. Débutées en novembre 2002 dans l'Aisne et plus

récemment dans l'Oise et la Somme (novembre 2003), ces collectes sont gérées par les Chambres d'Agriculture en partenariat avec ADIVALOR.

Ces ramassages permettent de déstocker les vieux produits entamés ou non (herbicides, insecticides, fongicides), détériorés, ou interdits d'emploi, à usage professionnel (agriculteurs, entreprises, collectivités locales).

L'ADEME et le Conseil Régional de Picardie accompagnent cette opération de déstockage des PPNU en soutenant notamment la communication organisée autour de cette opération.

La filière d'élimination de ces déchets est assurée par ADIVALOR créée spécifiquement par les sociétés de produits phytosanitaires en 2001 et qui intervient sur tout le territoire.

A terme, les objectifs sont d'élaborer un plan d'élimination des stocks accumulés, et de mettre en place progressivement une filière pérenne de récupération des PPNU. ■

ADEME - Iman PIASECZNY
03 22 45 19 18



L'éolien en Picardie - Recueil des données techniques et environnementales

ADEME/Conseil Régional de Picardie - juillet 2003

Ce document cartographique fait une synthèse de différentes études ou informations d'ordre économique, architectural et environnemental en matière d'énergie éolienne.



Promouvoir le compostage individuel en Picardie

ADEME/Conseil Régional de Picardie/URCPIE des Pays Picards - déc. 2003

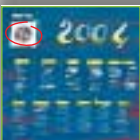
Boîte à outils comprenant un livret mis à jour, 23 fiches décrivant les expériences locales, et un cédérom qui permettra aux collectivités de mener à bien chaque étape d'un projet de compostage individuel.



Guide de projets éducatifs à l'Environnement

ADEME - juin 2003

Ce guide destiné aux formateurs, éducateurs et animateurs contient toutes les informations utiles pour conduire et élaborer des projets collectifs. Des outils et des dispositifs pédagogiques validés dans les domaines des déchets, de l'énergie, de la qualité de l'air et des transports y sont proposés.



Agenda

Renseignements au 03 22 45 18 90

Rencontres de l'Habitat

les 18 et 19/09/2004

"Economies d'énergie, construction, rénovation, énergies renouvelables" à Montdidier, Gymnase Pasteur.

Rens. au 03 22 45 18 90.

Colloque Filières et Recyclages

les 20 et 21/10/2004

"Le colloque des professionnels sur les produits en fin de vie" à Paris, Maison de la Chimie.

Rens. au 02 41 20 42 30.

Colloque éolien

du 9 au 11/12/2004

"Nouvelle dynamique, nouveaux acteurs : la France face aux enjeux de l'éolien" À Caen, Zénith.

Rens. au 03 22 45 18 90.



n° 7.

Le journal d'information

de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie, Délégation Régionale Picardie.
2, rue Delpech - 80000 Amiens
Tél. 03 22 45 18 90 - Fax 03 22 45 19 47
e-mail : ademe.picardie@ademe.fr

Directeur de publication
Christian FABRY

Conception et réalisation
Grand Nord - 03 22 80 50 20



08/2004

n°

7.



"Econome de flux", un nouveau métier au service de l'environnement

En créant des emplois de "messagers du tri", plusieurs collectivités ont ouvert la voie : c'est un nouveau métier qui s'est développé depuis 1999, pour favoriser le recyclage des matières premières de nos poubelles.

🔍 Pour économiser l'énergie (mais aussi l'eau) des emplois d'économes de flux (flux d'énergie, mais aussi d'eau) peuvent permettre de conjuguer des bénéfices environnementaux (préservation des ressources, limitation des rejets de gaz à effet de serre), des bénéfices financiers (réduction des factures) et des bénéfices socio-économiques (création d'activité dans l'artisanat pour l'amélioration ou la maintenance des équipements).

🔍 Positionné au sein d'une collectivité publique, d'une structure associative ou privée, fonctionnant peut-être en temps partagé, ce conseiller "de proximité" est au service d'un territoire. Il y a là des pistes à explorer. L'équipe de l'ADEME est prête à accompagner les explorateurs ! ■

Christian FABRY



Première piscine HQE en Picardie

En septembre 2004 débuteront les travaux du futur complexe aquatique de Beauvais situé dans l'enceinte du parc Marcel Dassault. A la démarche habituelle adoptée pour conduire un tel projet, la ville a souhaité y adjoindre deux volets :

- inscrire cet équipement dans un cadre de développement durable en adoptant une démarche de haute qualité environnementale ;
 - rendre accessible à tous cet équipement et pour cela le concevoir dans le cadre du label "tourisme et handicap".
- Après consultation, le cabinet Japac a été retenu pour la qualité de sa proposition qui concilie les exigences de fonctionnement, techniques, esthétiques et environnementales dans une égale mesure.

🔍 La démarche HQE consiste dès le début des travaux à minimiser l'impact du bâtiment sur l'environnement par le stockage et la réutilisation des déchets (terre végétale, déblais). Elle intervient pendant la construction dans le confort acoustique, visuel et hygrothermique, ainsi que dans le choix des matériaux et d'une ventilation performante. Parmi les solutions techniques préconisées, 3 vont bénéficier d'un soutien financier de l'ADEME et du Conseil Régional de Picardie pour leur caractère exemplaire :

- utilisation de vitrages à faible résistivité pour une isolation thermique renforcée ;
- ventilation des bacs tampons des bassins pour l'élimination des composés organo-chlorés ;
- préchauffage de l'eau chaude sanitaire par énergie solaire qui permettra de couvrir 29% des besoins d'eau chaude.

L'équipement dimensionné pour accueillir quelque 120 000 baigneurs par an devrait ouvrir ses portes d'ici le printemps 2006.

🔍 Ce projet s'inscrit dans le cadre de "l'agenda 21" local que la ville de Beauvais met en place et qui définit les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable du territoire. ■



Deux premières éoliennes en service à Chépy

Depuis la fin du mois de septembre 2003, 2 éoliennes de 2MW sont en fonctionnement sur la zone industrielle de la commune de Chépy (80). Initié par la société Innovent, ce parc éolien devrait produire entre 5 et 6 millions de kWh/an permettant ainsi d'alimenter environ 1 700 foyers en électricité, hors chauffage.

🔍 Cette opération s'inscrit dans le

cadre de la politique de développement des énergies renouvelables et offre la possibilité aux partisans ou aux opposants de l'éolien d'apprécier objectivement les impacts de ces projets sur l'environnement. ■

ADEME - Christophe ROGER
03 22 45 19 19

ADEME - Ackli ASSAL
03 22 45 19 19



Valorisation et traitement des déchets en Picardie

ADEME/Conseil Régional de Picardie - décembre 2003

Pour sa 2^e édition, le guide régional des déchets industriels de Picardie s'est donné un nouveau souffle : des informations réactualisées, plus de clarté, un plus grand nombre d'adresses au service de l'environnement et de l'emploi picard.



Délégation Picardie Rapport d'activité 1999/2002

ADEME - décembre 2003

Rapport d'activité 1999/2002 de la Délégation régionale de l'ADEME illustré par 19 pistes picardes de développement durable.



Recyclerie : l'expérience d'un réseau

ADEME/Conseil Régional de Picardie/ Réseau des Recycleries & Ressourceries - juin 2003

Fait un point sur le Réseau des Recycleries & Ressourceries créé en 2000 et qui rassemble aujourd'hui 9 membres en Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Ou comment associer environnement, économie et social.



Optimisation de l'éclairage chez 6 industriels

Gagner en productivité, améliorer l'ergonomie des postes de travail, donner une image d'entreprise plus respectueuse de l'environnement : tels sont les atouts dont peuvent se prévaloir des entreprises qui s'engagent dans des travaux de rénovation de leur éclairage.

30% minimum de réduction des consommations d'énergie, c'est l'enjeu qui a conduit 6 industriels picards (Caterpillar, Atofina, Sachs France, Inoforges, Savi S.A et Somepic Technologies) à lancer des études ou des investissements, pour réduire leurs consommations d'énergie, liés à l'éclairage. Sachant que l'éclairage représente en moyenne 15% des consommations totales à l'échelle de l'entreprise, c'est 5% d'économies d'énergie et une diminution importante des coûts de fonctionnement. Ces opérations ont été soutenues financièrement par l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie jusqu'à hauteur de 50% pour les diagnostics. Elles portent principalement sur l'utilisation de tubes fluorescents à ballast électronique, de réflecteurs perfor-

mants et de cellules de régulation de la lumière. Ces préconisations permettent un allongement de la durée de vie des lampes de 8000 à 12000 heures et une meilleure ergonomie des postes travail.

Anticipant sur la réglementation, ces installations répondent au décret 2001-1131 du 28 novembre 2001, transcription de la directive européenne relative au rendement énergétique des ballasts destinés à l'éclairage fluorescent. Cette directive a pour objectif d'exclure par étapes les ballasts du marché trop gourmands en énergie.

Soulignons que la société SOMEPIC est le premier industriel français à intégrer le programme européen Green-Light. L'objectif de ce programme est de réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage dans l'ensemble de l'Europe, et ainsi réduire les émissions polluantes de gaz à effet de serre. De plus, il permet d'améliorer la qualité des conditions visuelles tout en économisant de l'argent. ■

ADEME - Yannick PAILLET
03 22 45 19 18



Déchets ménagers : les nouvelles aides

Le Conseil d'Administration de l'ADEME a défini le 26 novembre 2003 la nouvelle stratégie de l'Agence pour la période 2004 - 2009 dans le domaine de la gestion des déchets.

A présent, les interventions financières ne sont plus systématiques. Elles concernent l'aide à la décision, les actions d'accompagnement (études, communication, formation, soutien aux chargés de mission) ainsi que les investissements. Le nouveau dispositif se traduit par des interventions financières plus ciblées autour d'opérations exemplaires et de choix locaux effectués notamment dans le cadre de contractualisation avec les Régions ou les Départements.

A ce titre en Picardie, la convention FREMEDE permettra d'aider la prévention de la production des déchets (le

réemploi, le compostage individuel, et les démarches d'éco-responsabilité), la collecte sélective en habitat social collectif, des équipements complémentaires aux déchèteries (co-signataires des chartes départementales), ainsi que la collecte, le traitement et la valorisation des déchets organiques.

D'autres investissements des collectivités, par exemple la réhabilitation de décharges ou l'optimisation des équipements existants, pourraient être aidés dans le cadre de nouvelles contractualisations.

Nous vous invitons à nous contacter pour connaître plus précisément les modalités d'intervention. ■

ADEME - Sophie ROUAT
et Moïse LEFRANC
03 22 45 19 19



Une mallette pédagogique pour découvrir les EnR

L'ADEME et le Conseil Régional de Picardie ont confié à l'association "En Savoir Plus" la création d'une mallette pédagogique sur les EnR.

🔍 Cette mallette, composée de fiches informatives et pédagogiques ainsi que d'un petit matériel d'expérimentation, invite à la découverte des énergies renouvelables à travers des activités variées (jeux, expériences, construction...). Elle a été conçue pour des animateurs ou des enseignants qui mènent des projets pédagogiques sur ce thème à destination des 8-15 ans.

🎯 L'objectif de cette action est de

connaître l'état actuel des énergies renouvelables en région et d'approfondir dans une culture scientifique, technique et économique ce thème avec de jeunes picards.

🌐 Un réseau d'une quarantaine de structures formées à l'utilisation de cet outil s'est même constitué sur l'ensemble de la Picardie. Animé par "En Savoir Plus", ce réseau a pour but d'échanger sur les pratiques mais aussi proposer de nouvelles activités autour des EnR. ■

En Savoir Plus - Sébastien ATHANÉE
03 22 47 17 77



Cogénération à l'hôpital de Chaumont en Vexin

Depuis 2002, le Centre Hospitalier Bertinot Juel de Chaumont en Vexin a engagé un programme de restructuration de ses bâtiments. Cet hôpital, dont l'activité est d'une part axée sur l'accueil et l'hospitalisation gériatrique et, d'autre part sur l'accueil des urgences de proximité, a des consommations énergétiques importantes et étalées sur l'ensemble de l'année (longue période de chauffage). Ce site est donc particulièrement adapté pour envisager l'installation d'une cogénération.

🌐 L'établissement, membre du Réseau Énergie Environnement des Hôpitaux de Picardie, a donc décidé d'installer 4 modules de cogénération de 22 kW électriques et 45,5 kW thermiques chacun, pour couvrir la base de ses besoins énergétiques. Le rendement total de l'installation est de 87,2%.

🌐 L'électricité produite sera entièrement consommée et le raccordement au réseau électrique n'est donc pas nécessaire. La chaleur produite sera injectée dans le circuit de chauffage de l'hôpital en appoint de la future chaudière. Cette installation permettra de produire 211 MWh électriques et 429 MWh thermiques, ce qui représente 30% des besoins énergétiques de l'hôpital, avec un temps de retour de l'opération de 3,8 ans (subventions comprises). Bénéficiant du soutien financier de l'ADEME et du Conseil Régional de Picardie, cette opération devrait faire l'objet d'une évaluation d'ici 2005 et après une année complète de fonctionnement. ■

ADEME - Vincent PIBOULEU
03 22 45 19 18

■ Cogénération

La cogénération est une technique qui permet de partir d'un combustible, la production simultanée de chaleur et d'énergie mécanique. Cette énergie mécanique, produite par un moteur à gaz, une turbine à gaz ou une turbine à vapeur, est utilisée le plus souvent pour entraîner des alternateurs produisant de l'électricité. En récupérant l'énergie thermique perdue d'ordinaire lors de la production d'énergie électrique, la cogénération met à disposition les deux produits – chaleur et électricité – avec un rendement global nettement plus élevé que celui résultant de filières séparées.

À partir d'une énergie combustible (gaz naturel) de 100 kWh (PCI), une cogénération optimisée fournit :

- 35 kWh électrique
- 50 kWh thermique sous forme d'eau chaude ou de vapeur ce qui correspond à un rendement global de 85%.

En pratique, les cogénérations installées aujourd'hui en France présentent un rendement moyen généralement supérieur à 70%. À l'avenir, il conviendra d'optimiser les installations pour atteindre des rendements plus élevés (autour de 85%).

Enfin, par rapport aux centrales thermiques à charbon, la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de la cogénération est encore bien plus importante que le gain énergétique (diminution des rejets estimée à 140g de carbone/Kwh).



Émissions de CO₂

En 1999, les émissions de CO₂ de la région Picardie ont atteint 11,8 millions de tonnes soit une moyenne de 6,33 tonnes de CO₂ par habitant.

Les émissions de CO₂ proviennent principalement des secteurs de l'industrie (32%) et des transports (36%). Le secteur des transports émet proportionnellement plus qu'il ne consomme car en réalité il absorbe 27% de l'énergie totale consommée en région. Ceci montre l'enjeu majeur que constitue ce secteur économique en région.

La contribution importante du secteur industriel aux émissions totales est le fait de la forte utilisation de produits pétroliers (18%) et surtout de gaz (52%) dans les procédés de fabrication. Du fait du renouvellement de la forêt, on considère que les consommations de bois ne génèrent pas de gaz à effet de serre, ce qui minore la responsabilité du secteur résidentiel dans le bilan.

Émissions de CO₂ par secteur en 1999

Source : EXPLICIT 2003

